



Parc
naturel
régional

du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 26 juin 2024

Date de publication : 1er/07/2024	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 30/05/2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 26 juin 2024, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Chaillé-les-Marais (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL
Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Philippe BARRE
Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)
Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON (pouvoir à Arnaud CHARPENTIER)

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Elmano MARTINS (pouvoir à Catherine TROMAS)
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Laurent HUGER
Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Convention de partenariat avec le Syndicat mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise
dans le cadre du projet « Nbracer »



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Convention de partenariat avec le Syndicat mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise
dans le cadre du projet « Nbracer »

Contexte

Le projet européen NBRACER, de dimension internationale, vise à évaluer les actions mises en œuvre par cinq régions européennes, dont La Région Nouvelle Aquitaine, afin de renforcer la résilience des territoires face au changement climatique.

Le PNR est bénéficiaire de ce projet sous l'égide de la Région Nouvelle Aquitaine, aux côtés d'Acclimaterra, de MEOSS (services d'imagerie satellitaires et de cartographies), du SMEAG (Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne) et sous la responsabilité scientifique de l'INP Bordeaux (Equipe Processus, Observation et Modélisation des Eaux Souterraines et des Sols) et de l'Université de la Sorbonne (Laboratoire de météorologie dynamique).

Le projet au sein du Marais poitevin s'est fixé comme objectif d'évaluer les effets de travaux de restauration morphologique de la rivière Mignon, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Bassin de la Sèvre niortaise.

Il est proposé d'établir une convention de partenariat qui permettra au Parc et au SMBVSN de cibler les enjeux et les impacts des travaux sur le milieu aquatique, la biodiversité, la dynamique hydrologique du cours d'eau, la relation avec les nappes phréatiques, et sur l'acceptabilité par les usagers et la population. Ces éléments vont participer à la création de « portefeuilles d'actions fondées sur la nature » répliquables dans de nouvelles régions européennes.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat précitée ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

